Strasbourg, le 26 novembre 2025

Préavis de grève : fermeture des cantines scolaires le mardi 2 décembre à Strasbourg

En raison d'un préavis de grève impactant l'ensemble des personnels éducatifs, le fonctionnement des écoles connaîtra des perturbations le **mardi 2 décembre 2025**.

Pour les temps périscolaires :

- Les cantines des écoles de la Ville de Strasbourg seront fermées. **Aucune démarche n'est à effectuer par les familles pour l'annulation des réservations.** Les repas ne seront pas facturés.
- **Aucun accueil n'étant possible entre 12h00 et 14h00,** les enfants devront impérativement être recherchés par un parent ou un représentant désigné sur le formulaire d'inscription au plus tard à midi et/ou 16h30.
- Les accueils périscolaires maternels du matin et du soir et les ateliers éducatifs seront assurés dans la mesure du possible. Une affiche précisant ces modalités est apposée à l'entrée de chaque école.

Pour le temps d'école :

La Ville de Strasbourg organisera un Service Minimum d'Accueil (SMA) dès lors qu'au moins 25% des enseignants de l'école sont grévistes. Les enfants concernés pourront alors être accueillis de **8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30** dans l'une des six écoles désignées sur le territoire strasbourgeois :

- **Quartiers Hautepierre – Cronenbourg** : accueil à l'école maternelle Langevin – (*6 rue Langevin*) ;
- **Quartiers Neudorf – Port du Rhin** : accueil sur l'école primaire du Schluthfeld – (*62 rue de Saint Dié*) ;
- **Quartiers Robertsau – Esplanade et Conseil des XV** : accueil sur le site de l'accueil de loisirs Schwilgué (*45-47 rue de la Doller*) ;
- **Quartiers Gare – Centre-ville et Krutenau** : accueil sur l'école maternelle Louise Scheppler (*3 rue de Fouday*) ;
- **Quartiers Elsau – Montagne Verte – Koenigshoffen et Poteries** : accueil à l'école maternelle Gliesberg (*10 chemin du Gliesberg*) ;
- **Quartiers Meinau et Neuhof** : accueil à l'école Guynemer (*11 rue d'Argenton-Annexe*).

Contact Presse :
Service presse – info.presse@strasbourg.eu – 03 68 98 68 71
strasbourg.eu/espace-presse

Les démarches à entreprendre pour les familles :

1. Vérifier à l'école si l'enfant est concerné par le SMA : son enseignant est gréviste et au moins 25% d'enseignants sont grévistes dans l'école ;
2. Inscrire et déposer l'enfant le matin même à l'école du territoire désigné pour le SMA, à partir de 8h30. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur place.

Contact Presse :
Service presse – info.presse@strasbourg.eu – 03 68 98 68 71
strasbourg.eu/espace-presse